

L'intervention brutale des Italiens dans les affaires religieuses de l'Abyssinie a eu pour premier résultat de bouleverser de fond en comble l'œuvre des missionnaires. L'Italie n'a pu supporter que des fils et des filles de saint Vincent de Paul continuassent à se dévouer au bien de leurs anciens disciples devenus ses protégés. Elle a demandé au Saint-Siège d'ériger en préfecture apostolique réservée à des capucins d'origine italienne, tout le pays conquis par ses armes. Un décret de la Propagande a paru démembrant l'ancien vicariat apostolique d'Abyssinie. Aux capucins, les missions déjà prospères de l'Erythrée, fondées par nos Lazaristes ; à ces derniers, les missions futures qu'ils pourront ouvrir dans les quatre royaumes indépendants de l'Amara, du Goar, du Choa et du Tigré. L'acte pontifical qui fixe à Kéren la résidence du préfet apostolique des capucins de l'Erythrée maintient dans cette ville le siège de l'évêque lazariste, vicaire apostolique du reste de l'Abyssinie. Au mépris formel de cette clause, sans excuse, sans prétexte, l'Italie interdit à l'évêque français l'entrée de ses possessions ; brutalement, elle jette à la mer les sœurs et les missionnaires français.

Les derniers événements politiques vont peut-être hâter le retour de l'Abyssinie à sa foi primitive.

Les honoraires du docteur

LE célèbre Dr Récamier allait un jour monter en voiture, quand une pauvre fille l'aborda timidement ; à son air, il reconnaît qu'il y a par là souffrance et misère :

— Qu'y a-t-il ? dit le docteur qui était brusque.

— Ne pourriez-vous pas, Monsieur, venir voir ma mère qui est malade ?

— Où est-elle, ta mère ?

— Là, tout près.

— C'est bon, va, je te suis."

Et le médecin suit cette pauvre fille jusqu'au sixième étage d'une maison où il trouve une femme couchée et mourante : il entre, examine longuement, prescrit des remèdes, puis, au départ, il tire sa bourse, y prend une pièce d'or de vingt francs, et la mettant sur la table :

“ Je ne monte jamais si haut, dit-il, à un moindre prix ! ”